



# ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC-NICK PROCÈS-VERBAL

## Conseil d'administration - 31 août 2025 9h00 chez Yvan et Suzy

### 1. Ouverture de l'assemblée et prise des présences

Présents : Isabelle Paris, Yvan Thibault & Suzy Byrns

Absente : Reine Lemerise

*Proposé par Suzy*

*Appuyé par Yvan*

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

*Proposé par Isabelle*

*Appuyé par Yvan*

### 3. Adoption du procès-verbal du 24 août 2025

*Proposé par Yvan*

*Appuyé par Suzy*

### 4. Démission de Stéphanie.

- Le président a reçu la démission de Stéphanie par courriel lundi le 25 août 2025 à 15h08. Les documents de l'APLN ont été récupérés chez elle le 27 août 2025.

### 5. Suivi des items discutés lors de la dernière rencontre.

#### 5.1. Résolution pour les servitudes à notarié pour Gaétan.

- Une résolution écrite sera préparée et sera transmise au Notaire Viens après la signature de tous les membres du conseil.

### 6. Création des comités et finaliser leurs objectifs

*Chacun des comités devra revenir au C.A. avec les objectifs de leur comité. Le comité des servitudes est la priorité pour le moment.*

## **6.1. Servitudes**

- 6.1.1. Yvan sera le responsable
- 6.1.2. Suzy et Isabelle se joindront.
- 6.1.3. Il faudra déterminer la procédure à suivre pour les communications et qui devra payer les frais de recherche de servitude.

## **6.2. Environnement et santé des lacs**

- 6.2.1. Isabelle sera la responsable de ce comité.
- 6.2.2. Nathalie Bernier et Sylvie Proulx se joindront à ce comité.

## **6.3. Comité des plages et services aux membres (Kaiser & Lac-Spring)**

Yvan sera la responsable de ce comité.

- 6.3.1. Entretien, Racks à bateau, Employé
- 6.3.2. Activités
- 6.3.3. Qualité de vie
- 6.3.4. Réseaux sociaux

## **Pour les communications, il n'y aura pas de comité, mais il a été déterminé que :**

- Proposé que Reine est responsable des communications.
- Une politique de fonctionnement pour l'utilisation des réseaux sociaux sera mise en place.
- Une politique pour les réponses aux membres sera mise en place.

***Proposé par Isabelle***

***Appuyé par Yvan***

## **7. Présentation des outils utilisés par l'APLN**

- Présentation par Yvan de Pense-Web et la boîte courriels.
- Pense-Web offre de faire une formation pour les membres exécutifs du C.A.
- Isabelle suggère que suite à la formation, il y ait une documentation qui puisse rester au C.A. Suzy pourra faire une procédure suite à la formation.
- Demander les informations pour serveurs entrants et sortants POPS et SMTP.

## **8. Transfert des postes de l'ancien C.A. au nouveau C.A.**

### **8.1. Rôles et responsabilités**

8.1.1. Yvan s'occupera de tous les dossiers légaux.

### **8.2. Postes vacants (Trésorière et 2 administrateurs)**

Nous sommes présentement en recrutement ciblé, en attente de réponse.

8.2.1. Selon le règlement 17 de l'APLN, seul le poste de trésorière peut être comblé à la suite à la démission de Stéphanie. Il sera décidé si cette personne sera en charge des états financiers ou si une firme externe devrait s'en occuper.

8.2.2. En fonction de la législation et des règlements actuels, les postes d'administrateurs vacants ne pourront pas être attribués sans une assemblée générale extraordinaire avec quorum.

<https://educaloi.qc.ca/capsules/osbl-role-conseil-administration/>

## **9. Retour sur les demandes à l'AGA du 9 août 2025**

### **9.1. Représentation des membres au conseil municipal**

9.1.1. Yvan ira à l'assemblée du conseil de Ville le 2 septembre pour se présenter et faire part du nouveau C.A.

***Proposé par Isabelle***

***Appuyé par Suzy***

### **9.2. Collaboration avec les autres organisations de Bolton-Est**

9.2.1. Isabelle participera à la rencontre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF).

### **9.3. OBVNL pour l'exutoire et la propreté du bord de l'eau.**

9.3.1. Yvan a une rencontre de prévue avec Réjean Beauchemin le 3 septembre pour discuter d'une collaboration et d'entraide entre les deux organismes.

## **10. Formation sur les règles de gouvernance et les implications et responsabilités en tant que membre.**

Il est proposé de faire une formation autodidacte et de s'assurer de bien connaître la mission, les lettres patentes et les règlements généraux afin de pouvoir les appliquer correctement.

Des politiques concernant le respect, le harcèlement, l'éthique, minorités etc... sera mis en place.

Une documentation sera faite pour l'intégration de nouveaux membres.

***Proposé par Isabelle***

***Appuyé par Suzy***

## **11. Détermination du vote de Suzy et Yvan.**

Selon la loi sur compagnies Partie 3, Chapitre C38, ainsi que les règlements généraux de l'APLN 24 et 49, deux membres d'un couple ont chacun un droit de vote en tant qu'administrateurs individuels tant qu'ils ont été valablement élus ou nommés lors de l'assemblée générale annuelle.

Un règlement sera ajouté aux règlements généraux concernant les administrateurs ayant des liens filiaux.

## **12. Établir le calendrier des rencontres**

- 5 octobre 2025 9h00
- 29 novembre 9h00
- 21 février 9h00 (pour approbation du budget)

## **13. Varia**

N/A

## **14. Fin de la réunion**

***Proposé par Yvan***

***Appuyé par Suzy***